

COMMUNIQUE N° **-0001** /C/MINMAP/CCE-BTP DU **12 4 NOV 2023**

portant publication des résultats de l'avis d'appel à candidature n° 001/AC/PR/MINMAP/CCE-BTP du 19 juillet 2023 en vue de la catégorisation des entreprises du sous-secteur d'activités « Routes ».

Le Ministre Délégué à la Présidence de la République chargé des Marchés Publics, Autorité chargée des Marchés Publics, communique :

Par décision n° **-0001** /D/MINMAP/CCE-BTP du **12 4 NOV 2023**, les entreprises ayant postulé à l'avis d'appel à candidature susvisé sont déclarées classées dans les catégories du sous-secteur « Routes », ainsi qu'il suit :

CATEGORIE A

N°	Entreprises	Catégories sollicitées	Motifs de la non-classification dans les catégories sollicitées
1	ARAB CONTRACTORS	A	RAS.
2	BUNS	A	RAS.
3	CROISIERE BTP SARL	A	RAS.
4	MAG SARL	A	RAS.
5	RAZEL FAYAT CAMEROUN	A	RAS.
6	ROUTD'AF	A	RAS.
7	SOMAF	A	RAS.
8	STE CABTE SARL	A	RAS.

CATEGORIE B

N°	Entreprises	Catégories sollicitées	Motifs de la non-classification dans les catégories sollicitées
1	ETH SARL	B	RAS.
2	SEMIC BTP SARL	B	RAS.
3	SLEB SARL	B	RAS.
4	SOCIETE BEL MALBROUK	B	RAS.
5	STE COMAR SARL	B	RAS.

CATEGORIE C

N°	Entreprises	Catégories sollicitées	Motifs de la non-classification dans les catégories sollicitées
1	AN'NDAL SARL	B	- Insuffisance du chiffre d'affaires ; - Insuffisance du personnel technique permanent ; - Insuffisance des moyens techniques et logistiques propres.
2	BATI CONCEPT	C	RAS.

M

N°	Entreprises	Catégories sollicitées	Motifs de la non-classification dans les catégories sollicitées
3	BRIC SA	C	RAS.
4	CETP SARL	C	- Insuffisance du personnel technique permanent ; Insuffisance des moyens techniques et logistiques propres.
5	D TEK TP SARL	C	RAS.
6	ENTREBATT SARL	C	RAS.
7	ETS ANUTEMEH JOHNSON FRU	C	RAS.
8	ETS GENERAL SERVICES	C	RAS.
9	ETS INFRA CAM	B	- Insuffisance du personnel technique permanent ; Insuffisance des moyens techniques et logistiques propres.
10	SHEE SYSTEM	C	RAS
11	SMAR SARL	B	- Insuffisance du chiffre d'affaires ; - Insuffisance du personnel technique permanent ; - Insuffisance des moyens techniques et logistiques propres.

CATEGORIE D

N°	Entreprises	Catégories sollicitées	Motifs de la non-classification dans les catégories sollicitées
1	3S MEDIA SARL	D	RAS.
2	ACTIVITE DE CONSTRUCTIONS ET DE SERVICES	D	RAS.
3	CENTRALE D'ACHAT DU SUD	C	- Insuffisance du personnel technique permanent ; - Insuffisance des moyens techniques et logistiques propres.
4	ECODIS SARL	C	- Insuffisance du personnel technique permanent ; - Insuffisance des moyens techniques et logistiques propres.
5	ERECO BTP	D	RAS.
6	ETS CBTP CAMEROUN	D	RAS.
7	ETS COTRAP	D	RAS.
8	ICA SARL	C	- Insuffisance des références techniques produites ; - Insuffisance du personnel technique permanent.
9	INTELLIGENCE SERVICES INGENIERIE SARL	D	RAS.
10	KIT AND PARTNERS	D	- Insuffisance du personnel technique permanent ; - Insuffisance des moyens techniques et logistiques propres.
11	LA MEG SARL	C	- Insuffisance du chiffre d'affaires ;

N°	Entreprises	Catégories sollicitées	Motifs de la non-classification dans les catégories sollicitées
			- Insuffisance du personnel technique permanent ; - Insuffisance des moyens techniques et logistiques propres.
12	SCI LUGUY SARL	D	RAS.
13	STE CESARE BTP SARL	C	- Insuffisance du personnel technique permanent ; - Insuffisance des moyens techniques et logistiques propres.
14	STE SOTRAFCOM SARL	C	- Insuffisance du personnel technique permanent ; - Insuffisance des moyens techniques et logistiques propres.

CATEGORIE E

N°	Entreprises	Catégories sollicitées	Motifs de la non-classification dans les catégories sollicitées
1	CETRA BTP SARL	C	- Insuffisance du chiffre d'affaires - Insuffisance du personnel technique permanent ; - Insuffisance des moyens techniques et logistiques propres.
2	ENTREPRISE EBM BTP	C	- Insuffisance du personnel technique permanent ; - Insuffisance des moyens techniques et logistiques propres ; - Absence de l'assurance responsabilité civile chef d'entreprise.
3	ETS KAOUTAL	D	- Insuffisance du personnel technique permanent ; - Insuffisance des moyens techniques et logistiques propres.
4	ETS LE FOURET	E	- Insuffisance du personnel technique permanent ; - Insuffisance des moyens techniques et logistiques propres.
5	ETS NEW STEP	D	- Insuffisance du personnel technique permanent ; - Insuffisance des moyens techniques et logistiques propres.
6	FGBA & CO SARL	E	Absence des moyens techniques et logistiques propres.
7	PROSPERE ET PERENNE	C	- Insuffisance du chiffre d'affaires ; - Insuffisance des références techniques produites ; - Insuffisance des moyens techniques et logistiques propres.

N°	Entreprises	Catégories sollicitées	Motifs de la non-classification dans les catégories sollicitées
8	SAMARY & CIE SARL	D	- Chiffre d'affaires non spécifié ; - Insuffisance du personnel technique permanent ; - Insuffisance des moyens techniques et logistiques propres.
9	SKEF SARL	C	- Insuffisance du personnel technique permanent ; - Insuffisance des moyens techniques et logistiques propres.
10	SOCIETE ETIC BTP SARL	C	- Insuffisance du personnel technique permanent ; - Insuffisance des moyens techniques et logistiques propres.

Par ailleurs, les candidats n'ayant pas été classés dans les catégories sollicitées peuvent, à tout moment, compléter leurs dossiers afin d'être reclassés dans lesdites catégories, le cas échéant.

A cet effet, les compléments des dossiers doivent être déposés auprès de la Cellule d'Appui et de Liaison avec les Commissions Centrales de Contrôle des Marchés (CALICCCM) sise au 1^{er} étage du Bâtiment "C" du Ministère des Marchés Publics (en face de la Boulangerie CALAFATAS).

Le présent communiqué sera enregistré et publié partout où besoin sera. /-

Ampliations :

- MINETAT, SG/PRC
- SG/PM
- DG/ARMP
- P/CCE-BTP
- JDM (pour publication)

Yaoundé, le **24 NOV 2023**

**LE MINISTRE DELEGUE A LA PRESIDENCE DE LA
REPUBLICQUE CHARGE DES MARCHES PUBLICS,
AUTORITE CHARGEE DES MARCHES PUBLICS**



IBRAHIM TALBA MALLA